

Paris, le 20 juin 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Installation du Comité départemental pour l'emploi de Paris

Le 17 juin 2025, Baptiste ROLLAND, préfet, directeur de cabinet du préfet de Paris et d'Ile-de-France et Afaf GABELOTAUD, adjointe à la maire de Paris en charge des entreprises, de l'emploi et du développement économique, ont installé le Comité départemental pour l'emploi (CDPE) de Paris, instance de pilotage du nouveau réseau pour l'emploi impulsé par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, en présence de Léa FILOCHE, adjointe à la maire de Paris en charge des solidarités, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion, et de Habib SHOUKRY, conseiller régional d'Ile-de-France.

Cette loi prévoit la constitution de comités territoriaux pour l'emploi aux niveaux régional, départemental et local, avec une gouvernance renouvelée et une co-présidence Etat et collectivités territoriales.



L'installation du CDPE de Paris est le fruit d'une collaboration étroite entre l'État et la Ville de Paris, associant France Travail, mais également l'ensemble des partenaires du précédent comité de bassin d'emploi de Paris (la région, la mission locale, Cap emploi, l'EPEC, l'AFPA, etc.). Il constitue une étape déterminante pour mettre en place, dans un cadre partenarial élargi, un accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées

du marché du travail mais également pour agir pour et avec les entreprises afin de faire face à leurs tensions de recrutement.

Par ses missions le CDPE, nouvelle instance de suivi partagé des politiques d'insertion et d'emploi sur le territoire départemental, a vocation à :

- Piloter, coordonner et adapter aux situations locales la mise en œuvre des orientations stratégiques arrêtées par le comité national pour l'emploi ;
- Assurer la définition et la mise en œuvre des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi et notamment des allocataires du RSA ;
- Veiller à la mise en œuvre des missions et des engagements des acteurs du réseau pour l'emploi et des actions et procédures communes (mise en place de critères d'orientation, de procédures, d'indicateurs partagés et de services numériques communs).

Cette réunion a permis notamment aux membres permanents d'échanger et d'appréhender le rôle de cette nouvelle instance, mais également :

- de voter son règlement intérieur et ses modalités de fonctionnement ;
- de bénéficier d'une présentation des grands enjeux de la loi plein emploi ;
- de bénéficier d'une présentation de la feuille de route départementale ;
- d'exposer la nouvelle gouvernance locale et la structuration de la gouvernance du comité départemental.

La prochaine étape sera de réunir le comité opérationnel pour l'emploi, avant la mi-juillet, avec pour objectif de lancer la dynamique des commissions, dont les travaux devront démarrer dès le mois de septembre. Co-construction, efficacité et recherche de consensus guideront les modalités de fonctionnement de cette nouvelle instance afin d'œuvrer collectivement à l'objectif du plein emploi.

Contact presse :

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

